



Le billet de la rédaction

Mesdames, Messieurs, Chers habitants,

Coucou, me revoici. Mais que le temps passe vite. Cette fois, les vacances sont bien finies. Les piscines ferment les unes après les autres... Ô temps suspens ton vol!... Même les hirondelles nous quittent. Je ne sais pas si à vous aussi, cela vous donne le vague à l'âme? Moi, ça me rend un brin nostalgique.

Dans les champs, le soja va bientôt être battu, les betteraves sucrières sont arrachées. Les vendanges ont commencé. Eh oui, la nature est bien là pour nous rappeler le changement de saison.



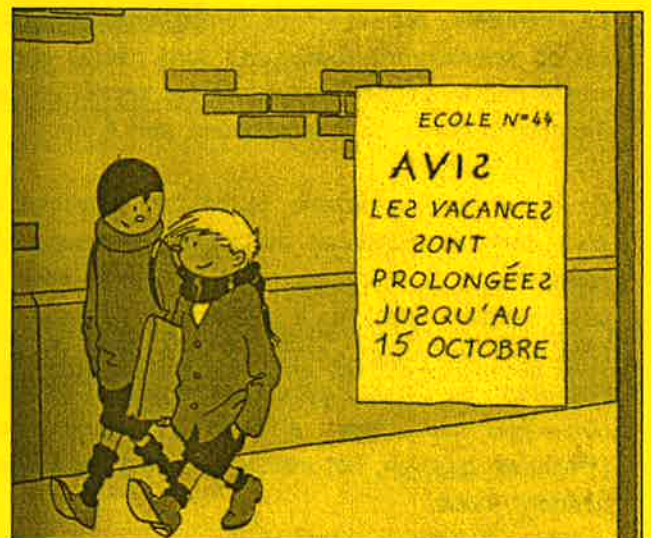
Pourtant les occupations ne manquent pas : nos chères têtes blondes et brunes ont repris le chemin de l'école. Ah, ces premiers jours de rentrée : pour les petits, il y a quelque part une petite pointe d'angoisse, les grands friment, ça

baigne, on discute l'air désinvolte, le natel en poche.

Côté intendance, surtout ne rien oublier : les sacro-saints « dix-heures », la nouvelle colle machin, l'incontournable tipex (je me demande comment on a pu vivre sans? Evidemment vous allez me dire que c'est plus pratique que la gomme), les classeurs A3, A4, bref pour tous les goûts.

Tout se remet en place, on reprend ses bonnes vieilles habitudes ; oh, flûte, les horaires ont changé, mais ma foi on s'habitue. Les activités annexes reprennent : la musique, la danse, le théâtre, le cours de dessin, le poney, et j'en passe, sans oublier Maman qui va être sollicitée pour faire le taxi !

Et, comme dit la chanson, que Chavannes est belle quand l'automne vient d'arriver...



Marie-Laure Bianconcini



+



Samedi 11 novembre prochain
Troc à la grande salle

En direct avec...

...le bureau du Conseil communal est constitué pour cette année par :

M. Pierre Stampfli	Président
Mme Annelise Périto	Scrutatrice
M. Jules Willi	Scrutateur

Il est complété par :

M. Charles Biedermann	1 ^{er} vice-Président
M. Bernard Pillonel	2 ^{ème} vice-Président
Mme Geneviève Thévoz	Secrétaire
Mme Marie-Laure Bianconcini	Scrutatrice suppl.
Mme Eliane Burdevet	Scrutatrice suppl.

qui ont voix consultative.

Ce bureau se réunit en cas de besoin pour nommer des commissions. Certaines fois avant des élections ou des votations pour préparer le bureau de vote, aussi avant des séances du Conseil pour approfondir certains points de l'ordre du jour. L'ordre du jour du Conseil communal est établi par le bureau sur proposition de la Municipalité. Il est possible aux membres du Conseil communal de demander d'agender une séance.

Le Président, les vice-Présidents, les scrutateurs et les scrutateurs suppléants sont réélus chaque année par le Conseil communal. Le secrétaire est élu pour la durée de la législature, soit 4 ans.

En début de législature, le Préfet convoque les élus, soit les membres du Conseil communal, les membres de la Municipalité et le Syndic pour les assermenter. Ensuite, il procède à l'élection du Président du Conseil communal, et à partir de là, le Président du Conseil gère l'assemblée et procède aux élections des différentes commissions (finances, gestion, naturalisation, etc) qui siègent pendant 4 ans.

Le Président n'a pas le droit de prendre position. Il doit gérer les débats, certaines fois faire des rappels à l'ordre lors de séances particulièrement mouvementées, ensuite faire passer au vote. Il préside également le bureau de vote (en règle générale, environ 4 fois par an). Dans notre commune, le bureau de vote est ouvert le samedi soir de 18h.00 à 19h.00 et le dimanche matin de 11h.00 à 12h.00. Ensuite, on procède au

dépouillement. C'est le secrétaire du Conseil qui convoque les membres du bureau de vote parmi le bureau et les électeurs.

Depuis quelques années, une assemblée annuelle réunit les Présidents des Conseils de Terre Sainte. L'idée est de tendre vers l'unification des règlements des Conseils, d'avoir des échanges d'informations, ainsi qu'une certaine harmonisation des moyens informatiques.

Le Président assiste également à certaines réunions d'informations au niveau du district et quelques fois partiellement aux séances de Municipalité le lundi soir.

Le Président : M. Pierre STAMPFLI,
Tél. 022 776.26.86

Vit depuis 25 ans à Chavannes. Directement intéressé par la vie du village, a fait partie du corps des sapeurs pompiers, a été élu à la Municipalité à fin 1976 pour y siéger pendant 12 ans. A été ensuite élu membre du Conseil communal. A été Président de la commission scolaire primaire pendant 4 ans, poste qu'il a quitté ensuite pour des raisons professionnelles. N'oublions pas que durant cette période ce poste demandait énormément de disponibilités, vu qu'il n'y avait pas de directeur. Est Président du Conseil communal depuis 1994, poste qu'il arrive à concilier avec sa vie de famille.



1^{er} Vice-Président : M. Charles BIEDERMANN,
Tél. 022 776.49.92

Fonctionne depuis 3 ans comme 1^{er} vice-Président.



Lors de la dernière séance de l'année du Conseil communal, prend la présidence le temps de nommer le Président. C'est un poste qui n'accapare pas énormément :

Quelques séances par année et de temps en temps des séances à Nyon avant des

votations.

2^{ème} vice-Président : M. Bernard PILLONEL,
Tél. 022 776.53.58



Fonctionne depuis cette année comme 2^{ème} vice-Président. A été élu à la Municipalité pendant 2 législatures, avec comme dicastères : écoles, pompiers, police et protection civile.

Secrétaire : Mme Geneviève THEVOZ,
Tél. 022 776.41.66

Exerce cette fonction depuis 1994, après avoir été vice-Présidente du Conseil.



Cette tâche exige de dresser des procès-verbaux qui reflètent la séance, et non seulement les décisions prises au vote. Ces documents sont donc assez longs à rédiger, mais la secrétaire affirme apprécier ce travail de synthèse.

Cette activité est grandement facilitée vu l'ambiance de respect qui règne entre le législatif et l'exécutif, et parmi les Conseillers.

Par contre, la recherche de scrutateurs qui acceptent de consacrer quelques heures de leur week-end 4 à 5 fois par année se révèle plus ardue !

Scrutateurs : cette fonction occupe principalement lors des votations/élections, ainsi que quelques séances par année.

Scrutatrice : Mme Annelise PERITO,
Tél. 022 776.11.82



Fonctionne comme scrutatrice depuis cette législature.

Scrutateur : M. Jules WILLI,
Tél. 022 776.42.06



Fonctionne comme scrutateur depuis de nombreuses années. A été Président de la commission de naturalisation.

On en parle...

... Giratoire « Placette »

L'aménagement du giratoire au croisement du chemin Industriel et de la route de Chavannes-des-Bois est terminé. L'entreprise Denogent a été chargée de l'arboriser. Depuis fin septembre, les désagréments ne sont plus qu'un lointain souvenir.

...Bâtiment poste/banque

Vous avez tous pu le constater : depuis cet été, le bâtiment poste/banque subit un sacré lifting : Alors où en est-on ? Le chauffage est opérationnel depuis le 20 septembre, et on peut voir que l'isolation est en bonne voie.

...Barrières de l'école

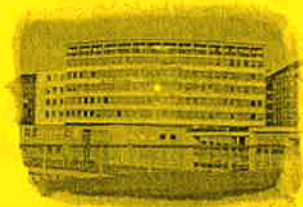
La pose des barrières électriques va se faire en 2 temps : durant la 1^{ère} semaine des vacances scolaires d'octobre, on procédera au bétonnage des socles et à l'alimentation électrique. La 2^{ème} semaine verra la pose des barrières.

Vos impôts en 2001 - Harmonisation fiscale immobilière

Tous les cantons ont dû procéder à l'adaptation, pour le 1^{er} janvier prochain, de leur loi d'impôt à la Loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (ci-après LHID).

C'est l'occasion d'examiner les changements apportés dans le canton de Vaud.

Les débats ont été particulièrement serrés au Grand Conseil vaudois, lors de l'adaptation de la loi d'impôt à la LHID. La valeur locative sera finalement fixée à 65 % de la valeur statistique du marché. Cette dernière reste celle de l'ancien système, mis à jour périodiquement et adapté à l'indice suisse des prix à la consommation, des loyers et du coût de la construction. Mais cette valeur ne sera plus bloquée. De la sorte, les anciens propriétaires subiront une légère hausse de l'impôt à payer, mais, à l'inverse, les nouveaux propriétaires bénéficieront d'une légère diminution. La déduction forfaitaire des frais d'entretien reste fixée à 20 % du rendement de la fortune immobilière. La déduction des frais effectifs supportés par le propriétaire demeure possible.



Concernant l'impôt sur le gain immobilier, la taxation à taux unique de 18 % - voire exceptionnellement et à certaines conditions de 12 % - est remplacée par un impôt dégressif en fonction de la durée de possession. Il se monte à 30 % jusqu'à un an de possession et descend à 7 % si la possession est supérieure à 24 ans. Cette diminution se réalise par palier de 1, 2 ou 3 % par année ou par deux ans de propriété. Les années d'occupation par le propriétaire comptant double.

Dans le calcul du gain immobilier selon le système actuel, le propriétaire depuis plus de cinq ans a la possibilité d'invoquer l'estimation fiscale en vigueur cinq ans avant la vente, en lieu et place du prix d'acquisition de son immeuble. Dès 2001, ce sera l'IF d'il y a dix ans.

Enfin, l'imposition de la fortune immobilière a donné lieu à d'âpres discussions. Portée de 80 à 100 % de l'estimation fiscale de l'immeuble, elle aurait dû rapporter 38 millions de plus à l'Etat. Pour compenser en partie cette augmentation, les tranches du barème de calcul ont été élargies et les taux d'imposition réduits. Les recettes supplémentaires escomptées par l'Etat par rapport au système actuel, seront finalement de l'ordre de cinq millions. C'est dire qu'il en coûtera aux propriétaires nettement moins que ne le laissait craindre le projet initialement prévu, dont les conséquences auraient été le septuple du projet finalement accepté.

CHAVANNES-DE-BOGIS ... INSOLITE



INF... OFFICIELLES

Recensement

Comme tous les 10 ans, la Confédération procède au recensement

- ☛ Des personnes
- ☛ Des habitations
- ☛ Du bétail

Pour notre commune, 6 agents recenseurs sont recherchés.

Si vous êtes intéressé(e)s, contactez le greffe communal.

Compte-rendu de la dernière séance du Conseil communal

Suite à deux départs de la commune, le Conseil communal ne compte plus que 43 Conseillers, dont 33 présents lors de la séance du 5 juillet dernier.

Les Conseillers ont accepté les comptes 1999 à l'unanimité, de même que ceux du Service des eaux.

Le préavis municipal demandant un crédit de fr. 118'250.00 pour la réfection du Chemin des Vergers et la création d'un seuil ralentisseur a suscité plus de polémique. Certains Conseillers auraient voulu dissocier les 2 objets craignant qu'un chemin large ne soit emprunté par des véhicules en transit qui éviteraient ainsi la route principale, au détriment de la sécurité des piétons. On s'est aussi demandé s'il ne fallait pas attendre les conclusions de la commission qui étudie l'aménagement du village et celles du plan directeur. Mais les travaux étant indispensables, la majorité a voté pour l'acceptation du projet présenté. Cependant ces travaux seront mis à l'enquête publique.

Les Conseillers ont eu la bonne surprise d'apprendre que ceux de Bogis-Bossey avaient enfin accepté la pose de barrières électriques pour sécuriser l'aire scolaire, revenant ainsi sur leur décision du 25.04.2000.

Chiens vagabonds

Nous rappelons à toutes et à tous que les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de :

- porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité d'autrui ;
- salir les trottoirs, les promenades publiques, les seuils et les façades des maisons ;
- de divaguer sur le domaine public. Hors des limites de propriété, ils devront être tenus en laisse. Est considéré comme errant, tout chien se trouvant hors du contrôle de son maître (art. 69 du règlement de police).

Télé-réseau

Nous n'avons toujours pas reçu de nouvelle offre de TRN Télé-réseau de la Région Nyonnaise S.A. (voir extrait ci-dessous).



« Pour faire suite à notre courrier du 30 juillet écoulé, nous tenons à vous informer que des offres ont été demandées auprès de deux constructeurs pour l'extension du télé-réseau vers d'autres communes, telles que Chavannes-de-Bogis.

Présentement, nous avons reçu et étudié ces offres. Il ressort de notre analyse que les coûts devisés sont très élevés et que sur la base de ces propositions nous ne pouvons pas envisager la mise en place du télé-réseau dans votre Commune.

En effet, compte tenu des critères financiers et notamment de la rentabilité de l'opération, l'offre de souscription qui devrait être soumise aux propriétaires serait dissuasive et n'aurait pas de chance d'aboutir. Au vu de cette situation, nous allons entreprendre de nouvelles démarches auprès d'autres constructeurs et espérons pouvoir proposer la mise en place d'un télé-réseau à un prix compétitif aux habitants de Chavannes-de-Bogis. »

Nyon, le 13 septembre 1999

TRN - Télé-réseau de la Région
Nyonnaise S.A.

J. Rüttet, Directeur

...Déchetterie

Les travaux vont bientôt démarrer, et elle devrait être en service début 2001. Cette déchetterie se fera pour les villages de Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey. Mais où est-elle située me demanderez-vous ? Sur un terrain appartenant à la commune de Chavannes-de-Bogis, sis sur le territoire de la commune de Bogis-Bossey, à côté de la CVE, parallèle à l'autoroute. On y accédera par la route des Coudres. Alors on se réjouit déjà.

...Le repas des z'amis

Cet été, malgré la température peu estivale du début du mois de juillet, les mamans responsables du repas des z'amis ont eu pas mal de préoccupations. Certaines d'entre-elles ont cessé d'apporter leur aide, d'où difficultés de trouver des remplaçantes. Mais à la reprise de l'école, le moral était au beau fixe; les enfants profitent à nouveau de ce service.

Un grand merci à toutes les bénévoles.

...Troc d'automne

Cette année, le troc amical fête son 25^{ème} anniversaire. A l'origine, il se déroulait à Crassier et, depuis 1997, il a élu domicile à Chavannes-de-Bogis.

Un cadeau surprise sera remis à chaque acheteur.

...Téléthon

Vendredi 8 décembre 2000, dès 18h.30, le cœur de Divonne-les-Bains battra au rythme du téléthon, et ce durant 30 heures. Notre commune voisine représentera tout l'est de la France dans le combat mené depuis 14 ans par l'Association française contre les myopathies. Une participation des communes du district est prévue.

...Paroisse protestante



Le 2 juillet dernier, une très forte émotion a été ressentie par toute l'assemblée lors du dernier culte de la paroisse de Crassier. La chapelle brillait de toutes ses lumières, mais c'est le cœur gros que les villages de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis se sont séparés de la paroisse de Crassier. Ces liens existaient depuis des décennies. Comme l'a relevé Madame Madeleine Théraulaz, Présidente de l'assemblée de paroisse, il faut espérer que ce nouveau découpage (qui se base sur le découpage scolaire) apportera de nouvelles amitiés, de nouvelles rencontres. En effet, dès début juillet 2000, les villages de Bogis-Bossey et Chavannes-de-Bogis ont rejoint les villages de Commugny, Coppet, Founex, Mies, Tannay, Chavannes-des-Bois et Céligny pour former la paroisse de Terre Sainte.

Notre pasteur répondant s'appelle Valdo Richard, Le Presbytère, 1298 Céligny, Tél/fax 022 776.27.51.

Dimanche 5 novembre, journée de l'offrande à la grande salle : culte à 10h.30 suivi d'un apéritif, repas à 12h.00. Animations diverses : stands d'artisanat, de brocante, de pâtisseries, fleurs et tombola.

...Fête villageoise

La fête villageoise s'est déroulée le samedi 2 septembre sous la houlette de la Société de développement et de l'Amicale des pompiers. Malgré une météo un peu maussade, la journée a connu un réel succès : marché artisanal pour les fureteurs, tours en poney, château gonflable, pyramide de caisses, rallye « photo » dans le village, sans oublier de succulentes raclettes, des pâtisseries exquis, le tout accompagné d'une excellente ambiance musicale. Cette fête « nouvelle formule » est d'ores et déjà agendée pour l'année prochaine.

Pour faire parvenir vos articles, annonces, poèmes, coups de gueule, idées, etc. :

Marie-Laure BIANCONCINI, Tél. & Fax 776.16.73